La commune de Vineuil recrute :

Des Agents Recenseurs



Devenez Agent Recenseur à Vineuil ! Une mission ponctuelle, rémunérée et au cœur de la vie locale.

💡 Le recensement c'est quoi ?

Le recensement permet de connaître le nombre exact d'habitants à Vineuil (environ 8200 habitants). C'est une obligation règlementaire pour l'ensemble des communes en France.



Ces chiffres sont essentiels : ils déterminent la strate de population de la commune et règlementent le nombre de conseillers municipaux, les dotations financières de l'Etat, etc. Ils permettent également d'évaluer les besoins de la population et d'adapter les services et les équipements.

Pour réaliser cette opération, **la Ville de Vineuil recherche une quinzaine d'agents recenseurs pour la période du 21 janvier au 20 février 2027.**

🎯 Vos missions en un coup d'œil :

- Sur le terrain : avant le début du recensement, effectuer la tournée de votre secteur (jusqu'à 300 logements par secteur) pour remettre les courriers d'information aux habitants
- Au contact des citoyens : leur expliquer la démarche, encourager la réponse en ligne (76 % des habitants répondent sur internet) et accompagner ceux qui préfèrent le format papier
- Travail administratif : suivre l'avancement de vos collectes et faire un point régulier avec votre référent, au sein de la Commune

Le planning de votre mission :

PERIODE	ACTION A MENER
Début janvier 2027	2 demi-journées de formation en mairie + repérage terrain (4h à 6h)
Les 21 et 22 janvier 2027	Distribution des courriers d'information aux habitants
Du 21 janvier au 20 février 2027	Période officielle de collecte et relances terrain

Êtes-vous la personne idéale ?

- Autonome & Organisé(e) : Vous gérez votre emploi du temps librement (15 à 20h/semaine – prévoir du temps en soirée et en week-end, lorsque les habitants sont principalement à leurs domiciles)
- Avenant(e) & Persévérant(e) : Vous aimez le contact humain et aller à la rencontre des autres
- Équipé(e) : Un téléphone portable est indispensable. Un véhicule et une bonne connaissance de Vineuil sont un vrai plus



💶 Et sur la rémunération :

- Rémunération attractive calculée selon le nombre de questionnaires collectés + des forfaits fixes pour la formation et le repérage :
 - Un forfait de 130€ pour la tournée de reconnaissance, la diffusion des lettres d'information et la tenue du carnet de route.
 - 30€ par demi-journée de formation obligatoire (2 séances)
 - La feuille de logement est rémunérée 1,25 € par logement recensé.
 - Le bulletin individuel est rémunéré 1,85 € par personne recensée dans le logement.

Il est généralement constaté une rémunération brute de 1 350 € pour l'ensemble des opérations.

- Versement en deux fois (fin janvier et fin février).

Prêt(e) à relever le défi ?

Merci d'adresser votre candidature à Monsieur le Maire, soit par :

- Mail : ressources.humaines@vineuil41.fr
- Site Internet de la commune : www.vineuil41.fr/la-municipalite/offres-emplois/
- Voie postale : Hôtel de Ville – Rue de la République – 41350 VINEUIL

AVANT LE 22 NOVEMBRE 2026

Les entretiens collectifs se dérouleront le 30 novembre 2026 matin

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Directrice Vie citoyenne et Institutionnelle, Virginie Guillemin, par mail à virginie.guillemin@vineuil41.fr ou par téléphone au 02 54 50 54 70